

Memorial concerning the testamentary disposition of Abraham “Dufour”

ADBR 6E5.2/166, dated 05 feb 1694, folio inserted between pages 76 and 77 for the year 1691.

Monseigneur Christian le Prince Palatin du Rhin, Duc de Baviere, Comte de Veldence, Sponheim & Ribaupiere, Seigneur de Hohenach &c. &c. &c.

Monseigneur,

A Vostre Altesse Serenissime represente humblement le nommé Abraham Dufour que se trouvant fort âgé estant dans sa 94^{me} année & sa femme aussi fort aagée, seroit devenue aveugle et fort debile, en sorte qu'ils seroient affligés de plusieurs grandes infirmités ;

Ce que considerant, et ne pouvant plus tenir menage par ensemble, ils souhaiteroient se retirer proche de leurs enfans ayant ledit Abraham Dufour reconnu et recognoissant pour siens les enfans du costé de sa femme ; et fait ses heritiers de tous ses biens qu'il auroit en ce lieu, qui consistent en maisons, terres, prés et autres ses meubles, et immeubles, auxquels il auroit dessein de les leur departir, a un chacun d'eux par égales portions, moyenant quoy sesdits heritiers s'obligeroient tous ensemble de les nourrir pendant le reste de leurs jours.

Ayant d'autre part ledit Abraham Dufour accepté aux heritiers de son costé tous ses biens de la Westrich son pais natal, dont aucuns d'eux les ont en possession et en outre ledit Abraham Dufour leur auroit passé une sienne maison qu'il auroit en ce lieu icy ; laquelle ne voulant accepter ains le chargeant de toute sorte de mépris ;

Cela considéré ledit Abraham Dufour qui se trouvant d'ailleurs denué d'argent seroit dans le dessein de leur ôter, et vendre cette ditte maison, pour s'en servir de son entretien d'habillement et autres petites necessitez pendant le reste de ses jours :

Supplieant tres humblement qu'il plaise a Vostre Altesse Serenissime vouloir accorder sa bonne approbation a ces présentes dernieres volontez du povre supplieant fidel sujet de Vostre Altesse, et les autoriser autant que besoin sera pour le repos et seurté de sesdits heritiers apres luy, se trouvant allité et sur le bort de sa fosse, sur quoy se reposant le susdit Abraham Dufour finira ses jours en priant Dieu incessamment (avec les siens) pour la conservation de Vostre Altesse Serenissime et pour la prosperité de toute leur Auguste Maison, demeurant dans toute sorte de respectz,

Monseigneur, de Vostre Altesse Serenissime

Le tres humble et fidelle sujet

(signature) Abraham Dufour

Fait a Bischviller ce jourd'huy 1^{er} du mois de fevrier 1694 en presence des tesmoins icy signéz